



Plan d'intervention SST - Source INRS

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Apprendre les gestes qui sauvent

Formation

« Sauveteur Secouriste du Travail »

Maîtriser la conduite à tenir en cas d'accident ou de malaise au travail et être acteur de la prévention dans son entreprise



Vous souhaitez former vos salariés pour leur permettre d'agir rapidement en cas d'accident sur le lieu de travail et qu'ils participent à la prévention dans l'entreprise

Obtenez un devis sous 48 heures en contactant l'unité Secourisme au : 01 46 83 50 47 ou par mail à : secourisme@apst.fr ou prenez contact avec votre médecin du travail

Le coût des formations SST peut être pris en charge au titre de la formation continue par votre OPCO

Code de certification mis à jour le 18/03/2022 au répertoire spécifique de France compétences : RS5801

L'APST-BTP-RP est :

- Enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité **11920615092** (cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'Etat)
- Habilitée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS
- Datadockée depuis septembre 2017
- Certifiée QUALIOPi pour ses actions de formations « Sauveteur Secouriste du Travail » depuis juin 2021



APST-BTP-RP
Association de Prévention et de Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région Parisienne

**Siège social : 110 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine
Téléphone : 01 46 83 50 00
Site : www.apst.fr**



Edition 25 avril 2022

Taux de réussite
99,62 %
sur 1059 stagiaires formés en 2021

Taux de satisfaction globale
94,15 %
sur 1059 stagiaires formés en 2021



Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (validité 2 ans). Pour rester valable, ce certificat impose une formation continue obligatoire avec le Maintien et l'Actualisation des Compétences avant la fin des 2 ans.



Devenir un maillon de la chaîne de secours ! Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. N'hésitez pas à nous contacter pour une étude de faisabilité une réponse vous sera communiquée sous 8 jours.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir intervenir efficacement face à une situation d'accident ou de malaise au travail et mettre en application ses connaissances en prévention au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC ET PRÉ-REQUIS

Tout salarié d'entreprise

- **Formation initiale** : aucun pré-requis ni condition d'accès ne sont nécessaires
- **Maintien et Actualisation des Compétences** : Être titulaire du certificat national de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité 24 mois ou être titulaire du certificat Acteur Prévention Secours (APS).

LIEU ET NOMBRE DE STAGIAIRES

- **Intra-entreprise** : dans vos locaux à Paris et région parisienne sans frais de déplacement, de 4 stagiaires minimum à 10 maximum (en période de Covid-19, le nombre est limité, nous contacter)
- **Inter-entreprises** : dans nos locaux de Paris 11^{ème} et de Bourg-la-Reine, de 4 minimum à 10 maximum (en période de Covid-19, le nombre est limité, nous contacter)

TARIFS 2022

	Formation initiale	Maintien et Actualisation des Compétences
Tarif individuel	175 € HT	109 € HT
Tarif forfaitaire (de 4 à 10 stagiaires)	1 477 € HT	759 € HT

DURÉE

- **Formation initiale** en présentiel : 14 heures réparties sur 2 journées de 7 heures (validées à la fin de la session par le certificat national SST valable 24 mois).
- **Maintien et Actualisation des Compétences** en présentiel : 1 journée de 7 heures à réaliser pendant la période de validité du certificat national SST.

MOYENS / MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Méthodes actives et participatives basées sur l'acquisition progressive : alternance d'apports théoriques et de mise en pratique à travers des scénarios divers choisis en fonction de l'activité de l'entreprise et des métiers des stagiaires. Les méthodes s'appuient sur le référentiel national SST de l'INRS en vigueur et tiennent compte des modifications apportées durant la période de crise sanitaire Covid-19.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Vidéoprojecteur, ordinateur, paper board, mannequins de simulation (adulte, enfant, nourrisson et consommables), défibrillateur semi-automatique, plan d'intervention SST, plan d'Actions Prévention, pictogrammes, téléphone, tapis de sol, trousse de secours, garrot, maquillage, etc.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS à travers les grilles de certification des compétences fournies par l'INRS. L'évaluation pour la validation du certificat se fait par contrôle continu sous forme orale, durant la totalité de la formation et sous forme de mise en situation pratique. A l'issue de la formation **le stagiaire obtient un certificat national SST** valable 24 mois dès lors qu'il a satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité. (carte éditée sur FORPREV adressée aux stagiaires via leur entreprise 8j après).

DOCUMENTS REMIS AU STAGIAIRE EN FIN DE FORMATION

L'Aide-mémoire SST de l'INRS ED 4085, 1 insigne autocollant SST

ENCADREMENT COMPÉTENCES DES MONITEURS

Formateurs SST qualifiés et certifiés par l'INRS / Assurance Maladie – Risques Professionnels

PROGRAMME

Le programme est conforme aux recommandations du guide des données techniques et des conduites à tenir en Sauvetage Secourisme du Travail (SST), en vigueur de L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS). Il comprend 2 grands domaines d'épreuves certificatives avec 8 compétences.

I. Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

II. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention



- La certification n'est délivrée qu'après la validation de l'ensemble des 8 compétences ; aucune compétence n'est validée isolément.

Equivalence : conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 décembre 2002, les titulaires du certificat de sauveteur secouriste du travail à jour dans leurs obligations de formation continue sont réputés détenir l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1).